



Conseil d'école n°1

Année scolaire 2021/2022

Mardi 9 novembre 2021

Réunion en présentiel

Ecole primaire publique
Paul Hérault
Place du champ de foire
14220 Thury-Harcourt Le Hom
Tél : 02 31 79 71 11
ce.0141403z@ac-caen.fr

Liste des membres présents, absents ou excusés :**Présents :**

- Président de séance : M. Lescarmontier
- Enseignants : Mme Brothelande, Mme Flais, M. Bianchi, Mme Maillard, Mme Pasquet, Mme Brunet, Mme Olivier, Mme Bellite, Mme Lance, Mme Ledard, M. Marrière
- RASED :
- Représentants des collectivités locales : Mme Bernard, vice-présidente de la CCCSN, déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et enfance jeunesse, Mme Rousselet, maire adjointe du Hom et déléguée enfance jeunesse de la CCCSN,,
- DDEN : M. Gandon
- Représentants de parents d'élèves : Mme Fattoum, Mme Dalmont, Mme Quevallier, Mme Berthout, Mme Hébert, Mme Turgis, M. Rouillier, M. Vincent, M. Vilcot, M. Pitel
- Représentants de parents d'élèves suppléants : Mme Tékaméra

Excusés :

- Enseignants : Mme Tessier, Mme Le Bars
- RASED :
- Inspecteur de l'Education Nationale : M. Richard
- Représentants des collectivités locales : M. Lagalle, vice-président de la CCCSN délégué aux finances et à l'administration générale et maire du Hom
- DDEN :
- Représentants de parents d'élèves : Mme Brion
- Représentants de parents d'élèves suppléants : Mme Leconte, Mme Carret, Mme Busiaux, Mme Robert, Mme Payen, Mme Reffuveille, Mme Blaize, Mme Leconte, Mme Perrin, Mme Bouquet

Secrétaire de séance :

- M. MARRIERE

Ordre du jour :**1 - Fonctionnement du conseil d'école :**

- Présentation des membres du conseil pour l'année scolaire 2021/2022
- Modifications et vote du règlement intérieur de l'école

2 - Restauration scolaire et hygiène :

- Questions de parents sur le fonctionnement général de la cantine

3 - Vie scolaire :

- Effectifs et répartitions
- Projets pédagogiques
- Piscine

4 - Activités post et périscolaires :

- Aide aux devoirs
- Protocole anti-covid à la garderie

5 - Sécurité et équipements :

- Travaux et entretien :
 - Réalisation des travaux
 - Projet de nouvelle école
 - Radon

1 - Fonctionnement du conseil d'école :

- Présentation des membres du conseil pour l'année scolaire 2021/2022
- Modifications et vote du règlement intérieur de l'école :

Suite à la fusion des deux écoles, maternelle et élémentaire, il était nécessaire de fusionner les deux règlements intérieurs qui coexistaient. Un groupe de travail composé de deux représentants de parents d'élèves, de deux enseignants et du directeur s'est réuni. Le nouveau règlement intérieur a été présenté en conseil des maîtres. Il a été adressé aux représentants de parents.

Une lecture à voix haute du règlement intérieur est réalisée.

Questions:

- *Un élève de petite section peut-il obtenir une dérogation pour rester à la maison les après-midis ?*
Une dérogation pour ne pas scolariser un élève de petite section les après-midis peut être décidée en concertation entre les parents, le directeur de l'école, et l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- *La charte de la laïcité à l'école est elle bien transmise au parents ? oui*

Remarques :

- Article N°6 : Ajouter les horaires de récréation des élèves de maternelle au règlement intérieur.
- Article N°7 : Suppression de la phrase « L'école est laïque : les ... ou religieux. » (redite de l'article 5).
- Articles multiples : La formule « les enfants doivent » sera remplacée par « les enfants s'engagent ».

L'inscription à l'école suppose le respect du règlement intérieur (et ce même sans signature de la part des parents).

Le règlement intérieur (comprenant les modifications émanant des remarques ci-dessus) est voté à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).

2 - Restauration scolaire et hygiène :

Questions de parents sur la cantine :

- « - *Un diagnostic sonore a-t-il été effectué ou est-il envisagé?*
- *Quel est le taux d'encadrement des services de cantine et garderie?*
- *La cantine est source de nombreuses difficultés pour les élèves comme pour le personnel. Les parents d'élèves réitèrent leur demande de pouvoir assister, quelques fois dans l'année à une prise de repas afin de pouvoir se faire une opinion plus sûre, et apporter un autre regard .*
- *Les parents aimeraient également pouvoir échanger avec des membres du personnel de la cantine et de la pause méridienne lors des conseils d'école afin de réfléchir ensemble à des solutions pour des prises de repas et des conditions de travail plus sereines pour les uns et les autres.*
- *En s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres établissements, nous proposons quelques exemples de solutions pour atténuer le bruit et l'indiscipline dans la cantine :*
 - *Un système visuel (feu tricolore par exemple) permettant aux enfants de savoir quand le bruit est trop haut*
 - *L'utilisation de la musique qui avait déjà été envisagée.*
 - *Un système de bons pour informer très rapidement les parents de problèmes survenus (Des bons que les enfants doivent faire signer à leur parents et ramener à la cantine le jour suivant) Ce système est mis en place à l'école Notre Dame.*
 - *Des travaux d'isolation phonique.*
- *Les élèves sont-ils autorisés à apporter des jeux personnels pendant la pause méridienne ? »*

Réponse :

Visite de la cantine par Mme Bernard le lundi 08/11/2021.

Constat : les enfants étaient sages mais pourtant le volume sonore était très élevé.

Solutions envisageables :

- M. Morel propose la mise en place d'un faux plafond d'absorption sonore (budgété pour être voté au budget 2022).

- Projet de faire passer des musiques (calmes, relaxantes) lors des repas (test à réaliser).

- Mme Bernard et les parents d'élèves sont plutôt défavorables aux systèmes de limitation sonore.

- Mme Bernard est d'accord pour que 2 parents d'élèves puissent participer à un repas de cantine en demandant l'autorisation à la communauté de communes.

- Les jeux personnels ne sont pas autorisés pendant la pause méridienne (pour les élèves demi-pensionnaires et externes). Ils sont autorisés lors des autres récréations.

- Projet de modification des circuits d'approvisionnement en nourriture en intégrant des circuits courts.

Des pistes de réflexion pour améliorer les conditions de la pause méridienne sont suggérées :

Serait-il possible de proposer des jeux de cour aux enfants lors des pauses méridiennes ?

Un intervenant extérieur pourrait-il venir proposer des activités aux élèves ?

Serait-il pertinent d'interdire tous jeux personnels aux enfants tout en proposant des alternatives ?

3 - Vie scolaire :

- effectifs et répartitions :

Effectif total : 229

Répartition 2021-2022 :

PS-MS Mme Flais 3/4 Mme Hairy 1/4	PS-GS M. Bianchi	MS-GS Mme Brothelande		CP Mme Maillard	CP Mme Pasquet
27	26	27		13	12
CE1 Mme Bellite	CE1/CE2 Mme Brunet	CE2 Mme Olivier	CM1 Mme Lance 3/4 M. Lescarmontier 1/4	CM1/CM2 Mme Tessier	CM2 Mme Le Bars 3/4 Mme Lance 1/4
23	22	22	18	19	20

Prévisions d'effectifs pour l'année 2022-2023 envoyées par le Directeur à la DSDEN le 14/10/2021 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total :
21	24	32	24	25	38	29	24	217

C'est la cellule carte scolaire de la DSDEN qui étudie les prévisions d'effectifs et qui rend un avis.

Question de parents sur les effectifs :

« - Les classes de maternelles, cette année, sont surchargées alors que les effectifs sont faibles en élémentaire. Une quatrième classe a-t-elle été envisagée ? Si oui, qu'est ce qui a empêché son ouverture ? Comment éviter cela à l'avenir ?

- Comment expliquer que les classes de CP bénéficient d'un dédoublement mais plus du dispositif qui allait avec il y a deux ans? »

Réponse :

Le ministère souhaite donner la priorité au cycle 2 et en particulier aux classes de CP. Si l'on allège en CP, on est obligé d'augmenter les effectifs dans les autres niveaux. Les dispositifs CP dédoublés sont attribués aux REP, aux REP+ et aux QPV. Les classes de CM sont volontairement peu chargées en raison d'un grand nombre d'élèves en difficultés en CM et pour éviter un double niveau CE2-CM1 à cheval sur le cycle 2 et le cycle 3. Les projets de répartitions sont examinés et validés par l'IEN.

Si dans le futur la maternelle devait compter 4 classes, il faudrait prévoir :

- du mobilier adapté pour la nouvelle classe de maternelle,
- de réaffecter une classe à un usage en tant que salle de motricité.

Réponse de Mme Bernard :

- En avril, la CCCSN prévoit d'obtenir 5 classes algécos répartis entre Bretteville/Laize et Thury Harcourt (2 classes algécos). En janvier-février, des échanges entre la CCCSN et l'équipe enseignante auront lieu afin de déterminer les usages de ces 2 classes algécos.

- projets pédagogiques :

→ Pour la maternelle :

jardin potager en MS-GS

sortie forêt de Grimbosq le 12 novembre pour les 3 classes

école et cinéma en classe de MS-GS

interventions ponctuelles d'une mère d'élève sur la langue des signes

théâtre en février

idées de projets pour la fin d'année à préciser

→ Pour l'élémentaire :

plantations en CP

école et cinéma pour les classes de cycle 2

élections au conseil municipal jeunes pour les classes de cycle 3

interventions EPS avec Alexis Clavreul, ETAPS de la commune :

jeux de lutte, gymnastique, orientation (cycle 2)

sortie au Mont Saint Michel pour les classes du CP au CM2, mais avec un programme différent

adapté à l'âge des élèves (chasse au trésor dans le mont + balade dans la baie (environ 2km pour les cycle 2 et traversée complète de la baie pour les cycle 3 à l'étude)

• Question de parents sur la piscine : « *Quelles solutions sont envisagées cette année pour faire face à la fermeture de la piscine ?* »

Réponse : Le conseiller pédagogique en charge de l'EPS envisage d'organiser une séance par classe de CM volontaire à la piscine de Falaise du 13 au 17 décembre. Le but est de proposer la possibilité de passer le test d'aptitude aux activités nautiques pour les élèves susceptibles de pratiquer un cycle kayak en fin d'année scolaire.

Les cycles d'EPS d'apprentissage du savoir-nager ne peuvent pas avoir lieu. (piscines saturées)

4 - Activités post et périscolaires :

•Garderie :

Questions de parents :

« - Des parents d'élèves souhaiteraient qu'un dispositif d'aide aux devoirs soit mis en place à la garderie. Ils ont dans ce but fait passer une pétition auprès des parents pour connaître le nombre de personnes intéressées par ce dispositif. Celle-ci sera transmise lors du conseil. »

Réponse de Mme Bernard: Un projet d'accompagnement aux devoirs (étude) lors des temps de garderie sera proposé lors d'une commission scolaire (le lundi 15 novembre). Il s'agirait d'un accompagnement par un adulte (ATSEM, autre ?) dans un espace dédié les lundi et jeudi soirs (soirs avec école le lendemain)

« - Certains enfants disent ne pas être autorisés à faire leurs devoirs en autonomie à la garderie ? Est-ce véritablement le cas et si oui pour quelles raisons ? »

Réponse de Mme Bernard : Le respect du protocole sanitaire ne permet pas aux élèves d'être brassés et les personnels d'encadrement de garderie sont en poste en surveillance à l'extérieur.

« - Lors de la garderie du matin, les élèves ne bénéficient toujours pas de la levée des mesures anti-covid. Les personnels de la garderie nous ont expliqué que consigne leur a été donnée de continuer à organiser la garderie comme suit : bannette de jeux propre à chaque enfant, interdiction de se reposer sur les matelas, interdiction de se regrouper ou se "mélanger".

Pourrait-on avoir des explications quant à cette décision que nous ne comprenons pas ? Est-il dorénavant prévu que ces mesures soient levées et que les enfants puissent échanger et se reposer lors de ce temps de garderie ? »

Réponse: Il existe des assouplissements dans le protocole sanitaire, mais le protocole sanitaire est toujours en vigueur. Pour lundi 15/11/2021, les élèves de maternelles pourront bénéficier à nouveau de matelas lors de la garderie du matin.

5 - Sécurité et équipements :

•Exercices de sécurité :

Exercice incendie réalisé le 17 septembre 2021 : RAS en élémentaire

Commentaire en maternelle : « Du linge était étendu à sécher devant une sortie certes pas utilisée mais tout de même notée comme issue de secours. Le personnel ATSEM, suite au remaniement des emplois du temps, n'a plus le temps de s'en occuper.

Deux propositions de solutions : redonner du temps en plus du temps scolaire aux ATSEM ou acheter un sèche-linge. » Transmis à la communauté de communes le 17/09/2021.

Réponse de Mme Bernard : Du temps supplémentaire a été ré-attribué aux agents le 10/10/21, et leurs emplois du temps seront mis à jour dans la semaine (soit pour le 15/11).

Exercice PPMS-attentat intrusion réalisé le 21 octobre 2021 (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Commentaire : il manque des rideaux dans plusieurs ateliers ou bien ceux-ci sont cassés, les élèves ne peuvent donc pas se cacher d'un individu malveillant.

•Travaux et entretien :

Question de parents :

« Travaux : - Un courrier a été transmis aux élus de la commune du Hom et de la CCCSN. Les parents d'élèves élus demandent des explications quant à la non réalisation des travaux promis. Le préau de l'école maternelle tombe en ruine et il suffit de se tenir dessous pour comprendre que personne n'a envie d'y laisser ses enfants. Des morceaux du préau tombent. Humidité, moisissures, trous dans le sol, traces d'infiltrations. De même que pour la douche en maternelle, la rampe absente de l'escalier, nous ne pouvons croire que les instances en charge de cette école soient ici dans la légalité. Nous souhaitons comprendre où sont les responsabilités dans la non réalisation de travaux urgents de mise en sécurité et à quelle date les travaux promis seront effectués. »

Réponse de Mme Bernard :

L'étanchéité du toit de l'élémentaire a été réalisée en août.

Les services techniques devaient réaliser les travaux lors des vacances de la Toussaint.

Travaux réalisés :

-grillage et portillon ont été réalisés. La vitre de la porte de service a été remplacée.

Travaux non réalisés :

- La douche n'a pas été installée. (le chauffe-eau est en attente de livraison)

- La vitre de la classe de CE2 n'a pas été remplacée.

- Rideaux de certaines classes.

- Sécurisation des 3 préaux de la cour de l'école maternelle.

- La rampe d'escalier n'a pas été réalisée car le modèle de rampe envisagée n'était pas assez sécurisant en cas de sortie d'urgence (dixit M. Morel). Mme Bernard contacte M. Richard afin de demander une solution.

En outre, un exercice incendie sera mené sur le temps péri-scolaire.

« - Concernant ce projet de « nouvelle école », les parents d'élèves souhaitent connaître les différentes étapes de l'avancement du projet. Une étude était en cours l'année dernière, où en est-elle ? Les professeurs y seront-ils étroitement associés ? Les parents d'élèves et les élèves consultés ? »

Réponse de Mme Bernard : Les études de sols et autres sont en cours pour l'implantation et la réhabilitation. L'échéancier de ce projet sera transmis à M. Lescarmontier.

« - Radon : Les personnels de l'école n'ont plus pour mission cette année d'aérer l'ancienne salle de motricité condamnée ? Comment cela s'explique-t-il ? Pour la sécurité de tous, il semble évident que cette salle doit être régulièrement aérée , ainsi que la nouvelle salle de motricité, avant que les élèves et leurs professeurs l'investissent. Les élus de la CCCSN et/ou de la commune du Hom peuvent-ils s'engager à ce que cela soit mis en place à l'issue de ce conseil ? »

Mme Bernard se renseignera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance
M. MARRIERE

le président de séance
M. Lescarmontier